

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU (PN) N° 24, N° 29 ET N° 30 SUR LA COMMUNE D'ALLENC ET N° 35 SUR LA COMMUNE DE MONT LOZÈRE ET GOULET

Demandeur : société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT- 2024 - 114 - 004 du 23 avril 2024, le projet de suppression des passages à niveau n° 24, 29 et 30 sur la commune d'Allenc et n° 35 sur la commune de Mont Lozère et Goulet, est soumis à une enquête publique.

Cette enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs sur le territoire des communes d'Allenc et de Mont Lozère et Goulet **du lundi 13 mai 2024 à 9 h au lundi 27 mai 2024 à 17 h.**

M. Albert FALCON, géomètre-expert en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera et recevra, en personne, les observations du public :

- le lundi 13 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie d'Allenc
- le vendredi 17 mai 2024 de 9 h à 12 h à la mairie de Mont Lozère et Goulet
- lundi 27 mai 2024 de 14 h à 17 h à la mairie d'Allenc.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable dans les mairies sus-visées aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquête déposés en mairies,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie d'Allenc - le village, 48190 Allenc , à l'attention de M. le commissaire enquêteur – « enquête de suppression de passages à niveaux »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairies ;
 - soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.pn_allenc@laposte.net

Toutes les observations écrites seront annexées aux registres d'enquête.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Allenc et de Mont Lozère et Goulet, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être consultée par le public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication/enquêtes publiques/autres enquêtes publiques ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande de suppression de ces passages à niveau, par arrêté.

Pour le préfet, et par délégation
la secrétaire générale
Signé
Laure TROTIN